



Mairie de BOULOGNE SUR GESSE  
Place de la Mairie  
31350 BOULOGNE SUR GESSE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 NOVEMBRE 2021 A 19 HEURES 30**

Membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Présents : 15

Présents :

ARIOLI Nicole ; BON Yves ;; BOUBEE Alain, CADEAC Hélène ; CAUBET Fabienne ; CUTAYAR Elisabeth ;  
DESSACS Denis ; DUTREY Myriam ; GEORG Béatrice ; LANASPEZE Julien ; LARRIEU Aloïs ; MOUGEAT  
Alain ; PERISSAS Mélanie ; NAVARRE Brigitte ; ZANIN Marc

Etaient absents et excusés :

ADOUE Jérôme ; BORIES Stéphane ; BOSC Hervé ; GESTAS Marion

Madame Fabienne CAUBET est nommée secrétaire de séance

Présidence : Alain BOUBEE

---

Le procès-verbal du 27 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité  
Les décisions de non préemption ont été portées à information de 24 à 30

**POINT D'INFORMATION INCENDIE DES ARCADES**

Monsieur le Maire rappelle que le 30 octobre au soir vers 21h30 un violent incendie s'est déclaré au café le central. L'alerte a été déclenchée par l'alarme de l'établissement. Les services de secours intervenus en grand renfort ont mis toute la nuit à éteindre le feu, lequel a malheureusement repris par séquences. Les services de secours ont assuré une permanence et veillée jusqu'au lundi soir de l'ensemble des établissements affectés, de manière principale, à savoir le café le central, le café du Parc et les logements de Monsieur CABARDOS, de manière partielle le sas de la banque populaire, dont les vitres ont explosé. Monsieur le Maire remercie à cet effet la disponibilité des effectifs de secours et l'ensemble des centres mobilisés, ainsi que celui de Boulogne-sur-gesse ; la présence des maire-adjoints sur site. A ce jour aucun rapport officiel permettant de connaître l'origine et les causes du départ du feu n'a été publié. Les dégâts sont importants, bienheureusement aucun blessé n'est à déplorer. L'ensemble des personnes a pu être immédiatement relogé par la municipalité aux chalets. Deux commerces épargnés « optique sentenac » et « les trouvailles de Djouly » restent ouverts.

Téléphone : 05.61.88.20.38 – Télécopie : 05.61.88.16.60

<http://www.ville-boulogne-sur-gesse.fr>

Email : [contact@mairieboulogne.fr](mailto:contact@mairieboulogne.fr)

Un périmètre de sécurité avec grillage et barrières a été apposé en amont des immeubles affectés et une déviation routière organisée.

Dans l'attente du rapport technique des autorités compétentes et relatif à la solidité des ouvrages, la circulation demeure fermée aux abords de la mairie.

Une bâche imprimée pourrait être installée en façade afin de recréer une atmosphère visuelle plus agréable ; la gestion administrative, l'intervention des assurances et de l'exécution des travaux étant estimées à minima à deux ans, durée pendant laquelle, il apparaît indispensable de sauvegarder l'attrait du bourg centre.

Les architectes bâtiments de France seront sollicités pour l'organisation de la réhabilitation, au regard de leurs compétences et précieux conseils.

L'ensemble des orientations arrêté par l'ABF sera diffusé auprès des assureurs de chaque partie.

## **1 DEPARTEMENT CONVENTION D'URBANISATION TRANCHE1 BOULEVARD BERGOUGNAN**

Tous travaux intervenant sur le domaine public départemental nécessite la conclusion d'une convention organisant les modalités de cette intervention avec le Conseil Départemental.

Les travaux d'urbanisation de la tranche 1 Boulevard Bergougnan, intervenant dans le cadre de l'aménagement urbain et paysager du centre-bourg, sur la RD 41 et RD41 A ; il a été proposé à l'assemblée d'approuver les termes de la convention ainsi que d'autoriser monsieur le Maire à la signer

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a approuvé**

- l'avant projet présenté pour la réalisation de l'aménagement urbain et paysager du centre ville, tranche 1 boulevard Bergougnan
- la convention de réalisation des travaux la liant avec le département et autorisé Monsieur le Maire à la signer
- sollicité l'inscription de la part chaussée au programme des travaux d'urbanisation ainsi que l'aide du conseil départemental pour les travaux de la part communale.

Fin de la séance à 20 heures trente cinq

le 9 novembre 2021

Alain BOUBEE, Maire

